

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-17/A-00040
Propriétaire(s) : 1823175 Ontario Inc.
Emplacement : 655-755, rue privée Anand et 1172, chemin Walkley
Quartier : 16 – River
Description officielle : partie du lot « A », conc. 3 (façade Rideau)
Zonage : GM1[1404] F(2.0) H(50)-h
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite aller de l'avant avec la Phase II du projet d'aménagement en deux phases sur le bien-fonds. Il est projeté de construire deux immeubles résidentiels de seize étages abritant un total de 246 unités d'habitation sur un socle partagé. Le socle comprendra 295 places de stationnement réparties dans 3,5 niveaux souterrains. Huit places de stationnement en surface sont également prévues, le tout conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à permettre la réduction de la largeur de l'allée de circulation à 4,178 mètres dans un secteur de chacun des trois nouveaux niveaux de stationnement du garage souterrain, alors que le règlement stipule que, dans le cas d'un garage de stationnement, une allée donnant accès à des places de stationnement d'un angle de 56 à 90 degrés doit avoir une largeur minimale de 6,0 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande connexe visant la réglementation du plan d'implantation (D07-12-14-0132) et d'une demande de modification au Règlement de zonage (D07-07-14-0010) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.